

N°3 CR CD 24/03/2026

Comité Directeur LAURACO

Mardi 24 mars – 19h00-20h15

Visioconférence

Présents : Laurent Dechavanne, Gaëlle Chevalier, Evelyne Camarroque, Bernard Dahy, Jean-Claude Ragache, François Gintzburger, Pierrick Merino, Sébastien Rora.

Excusé : Lucas Toulhier-Ancian

Cette réunion, demandée par une majorité des membres du comité directeur, avec pour seul ordre du jour : **définir un mode de gouvernance pour le CD de la Ligue et en préciser les modalités.**

Cette demande est motivée par trois faits :

A/ La dernière AG extraordinaire de la Ligue a modifié nos statuts afin de proposer deux modes de gouvernance : un classique tel que nous le connaissons actuellement et un second dénommé collégial pour lequel la hiérarchie habituelle (Président (te), vice-président (te), trésorier (iere) et secrétaire disparaît

B/ La possibilité d'une gouvernance collégiale a été amenée et autorisée par la FFCO en raison des difficultés à trouver des volontaires pour mettre un nom devant chaque poste à responsabilité. Mais ce mode correspond également à une aspiration sociétale d'opter notamment dans l'univers des associations, pour des processus de prises de décision plus collectifs et partagés.

C/ Plusieurs membres du CD expriment que ce débat autour de la gouvernance est l'occasion de faire un point objectif sur une année de fonctionnement et de définir des règles engageantes.

Ceci dans l'objectif d'améliorer notre fonctionnement et le rendre plus efficace.

Après des échanges se voulant constructifs, le CD de la Ligue décide à l'unanimité :

1°/ De conserver statutairement un mode de gouvernance classique, pour éviter des démarches administratives et organisationnelles lourdes et consommatrices en temps et en énergie.

2°/ Malgré cette continuité dans les textes, de s'affranchir du fonctionnement pyramidal, qui découle de ce mode de gouvernance.

3°/ De poser des règles permettant un fonctionnement co-élaboratif pour définir les projets, les solutions opérationnelles pour les conduire à terme. Ces règles engageantes chacun(e) des membres du CD, quel que soit sa place dans l'organigramme du Comité Directeur.

Sans être exhaustif ces règles sont les suivantes :

- L'animation du travail du CD ne se voudra pas pyramidale.
- Le portage d'une thématique, d'un dossier, d'un projet, sera assuré, autant que faire se peut par deux membres du CD, voir plus. Exemple le suivi des comptes est assuré par Bernard et Evelyne. Exemple la mutation des fiches de poste est assuré par Jean-Claude et Gaëlle avec le soutien d'Evelyne et de Bernard. La politique de déploiement territorial des équipements permanents (cartes et ELO) est assurée par Jean-Claude et Sébastien. Le suivi du Groupe Ligue est assuré par une commission ad hoc animée par Lucas et François avec l'appui de Laurent dans le cadre du projet "Parcours du coureur"etc.
- Pour chaque projet le binôme d'élus (ou +) porteur fera valider en CD les orientations, pistes, qu'il compte donner à celui-ci, et rendra compte régulièrement de l'avancée de son travail. Autonomie de réflexion et d'élaboration de propositions n'étant pas synonyme d'indépendance.
- Les décisions ou orientations prises majoritairement seront respectées.
- Les réunions du CD seront plus fréquentes pour éviter des ordres du jour fleuve qui rendent la réflexion moins efficace. Un calendrier par semestre sera établi. Le travail en binôme ou plus permettant la présence d'au moins un élu par dossier.
- Afin d'être plus réactif au quotidien sur des sujets ne nécessitant pas la réunion du CD un groupe WhatsApp sera mis en place.
- Un point régulier sera fait sur ce mode de gouvernance collégiale en toute clarté et sincérité, afin de l'améliorer et favoriser la fluidité de son fonctionnement.